

LA FONDATION ARTHUR-PIGEON

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

---

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

Société de comptables professionnels agréés

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**LA FONDATION ARTHUR-PIGEON**

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **LA FONDATION ARTHUR-PIGEON**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de LA FONDATION ARTHUR-PIGEON au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1

*Ringuette et Associés inc.*

Salaberry-de-Valleyfield,  
Le 3 septembre 2025

## LA FONDATION ARTHUR-PIGEON

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
<b>PRODUITS</b>		
Dons	16 239 \$	2 956 \$
Partenariats et commandites	18 050	15 050
Activités de financement	3 024	-
Intérêts	8 278	7 823
	<b>45 591</b>	<b>25 829</b>
<b>CHARGES</b>		
Bourses d'études	10 050	9 780
Frais des activités philanthropiques	4 450	3 325
Soutien au programme alimentaire scolaire	5 750	-
Frais des activités de financement	1 937	-
Taxes et permis	40	39
Publicité	734	583
Frais de bureau	1 016	876
Honoraires professionnels	3 500	8 671
Intérêts et frais bancaires	57	65
	<b>27 534</b>	<b>23 339</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>18 057 \$</b>	<b>2 490 \$</b>

## LA FONDATION ARTHUR-PIGEON

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

---

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	204 648 \$	202 158 \$
Excédent des produits sur les charges	18 057	2 490
SOLDE À LA FIN	222 705 \$	204 648 \$

---

## LA FONDATION ARTHUR-PIGEON

## BILAN

AU 30 JUIN 2025

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	15 152 \$	10 025 \$
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 4.50 %	26 113	25 000
Intérêts courus	696	662
	<u>41 961</u>	<u>35 687</u>
<b>PLACEMENTS (note 3)</b>	<u>182 535</u>	<u>170 000</u>
	<b>224 496 \$</b>	<b>205 687 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs	41 \$	39 \$
Apports reportés	1 750	1 000
	<u>1 791</u>	<u>1 039</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net non affecté	<u>222 705</u>	<u>204 648</u>
	<b>224 496 \$</b>	<b>205 687 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Felix Lacroix*

.....Administrateur

## LA FONDATION ARTHUR-PIGEON

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Clients et autres créances	38 063 \$	19 006 \$
Fournisseurs et autres créiteurs	( 27 475 )	( 23 308 )
Intérêts et dividendes encaissés	8 244	7 454
Intérêts versés	( 57 )	( 65 )
	<b>18 775</b>	<b>3 087</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation des placements temporaires	( 1 113 )	( 11 000 )
Acquisition de placements	( 12 535 )	-
	<b>( 13 648 )</b>	<b>( 11 000 )</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>5 127</b>	<b>( 7 913 )</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT (note 5)</b>	<b>10 025</b>	<b>17 938</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)</b>	<b>15 152 \$</b>	<b>10 025 \$</b>

30 JUIN 2025

---

**1) STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Fondation Arthur-Pigeon est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour but d'établir, d'entreprendre, de surveiller et d'administrer un fond pour accorder des prix d'excellence ou des bourses d'étude aux élèves de l'école secondaire Arthur-Pigeon du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour des réalisations exceptionnelles ou pour toute autre raison jugée valable.

**2) PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

**APPORTS**

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

**SERVICES REÇUS À TITRE GRATUIT**

Les services reçus à titre gratuit sont inscrits à l'état des résultats à leur juste valeur lorsque la fondation respecte les conditions suivantes: ce sont des services essentiels acquis normalement et nécessitant autrement une sortie de fonds. De plus, il existe un contrôle sur leur utilisation et une méthode pour déterminer leur valeur monétaire.

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE**

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme, des intérêts courus et du placement garanti lié au marché.

## LA FONDATION ARTHUR-PIGEON

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

	2025	2024
<b>3) PLACEMENTS</b>		
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 3.96 %, échéant en décembre 2026	85 000	85 000
Épargne à terme, portant intérêts au taux de 3.96 %, échéant en décembre 2027	85 000	85 000
Placement garanti lié aux marchés	12 535 \$	- \$
	<b>182 535 \$</b>	<b>170 000 \$</b>

**4) INSTRUMENTS FINANCIERS**

## Risques et concentrations

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la société aux risques à la date du bilan, soit au 30 juin 2025.

## Risque de taux d'intérêt

La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur. La fondation est exposée à ce type de risque sur ses épargnes à terme.

	2025	2024
<b>5) FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des soldes bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan:		
Encaisse	15 152 \$	10 025 \$